

---

## MUNICIPALITE

### REPONSE ECRITE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard pour les Verts de Renens,  
"Végétalisation des toits de la ville; des projets ?"

---

Renens, le 19 décembre 2016

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communale, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2016, Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard a déposé une interpellation pour les Verts de Renens concernant la possibilité de végétaliser les toits des bâtiments communaux et d'inciter les propriétaires, par des recommandations, à combiner la végétalisation et la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits plats lors de nouvelles constructions ou de rénovations.

La pertinence de végétaliser des toits plats est effectivement avérée et mise en avant depuis quelques années avec des projets et des incitations de plusieurs collectivités.

Les avantages d'une telle mesure sont multiples. Un toit végétalisé offre une protection des matériaux d'étanchéité, des UV, diminue les écarts de température et offre une isolation thermique à la toiture. En cas de fortes pluies, le toit végétalisé fait office de rétenteur d'eau dans les collecteurs d'eau claire. Comme le décrit l'interpellation, l'ensemble des toits plats végétalisés contribue au rafraîchissement urbain et atténue la surchauffe des villes.

D'un point de vue écologique, on peut ajouter qu'une végétalisation de bonne qualité devient un habitat pour les insectes et autres petits animaux, comme les abeilles et les papillons.

Le toit végétalisé, avec la pose de panneaux photovoltaïques, est une combinaison gagnante. En effet, les panneaux généralement posés avec une inclinaison permettent une végétation optimale à leurs pieds. La présence de plantation augmente le rendement estival des panneaux de 6 à 8%.

Quelques simples règles sont à respecter, telles que l'évaluation du surpoids engendré par les panneaux et la végétation, ou encore les éventuelles chutes de neige. Il faut, également, éviter que les plantes amènent de l'ombre aux panneaux en choisissant les espèces adaptées.

C'est dans ce contexte particulièrement favorable que la Municipalité peut répondre aux questions de l'interpellation de la manière suivante :

- La Municipalité a-t-elle des projets de végétalisation des toits ? Si oui, où ?

Dans le cadre de l'agrandissement du bâtiment Maurabia, sur le site du Léman, ce type d'aménagement sera exécuté en 2019. Au CTC, bâtiment actuellement en travaux, une toiture végétalisée sera aménagée au printemps 2017 sur la toiture plate des ateliers.

Dans le cadre des futures rénovations, par exemple le site scolaire Verdeaux-Pépinieres, une étude sera entreprise dans ce sens.

En l'état, le patrimoine immobilier communal est composé de plusieurs toits plats, notamment les bâtiments scolaires. Par le passé, pour des raisons financières notamment, cette mesure n'a pas été étudiée systématiquement. Ceci étant, plusieurs études d'implantation peuvent être effectuées, tout en étant conscient des contraintes dues au surpoids engendré.

- La Municipalité a-t-elle des projets de combiner végétalisation des toits et panneaux solaires ? Si oui, où ?

Une étude de faisabilité, dans le cadre de la rénovation du toit plat du Collège du 24 Janvier, sera réalisée en 2017. Le projet Maurabia, évoqué plus haut, est une combinaison des deux aménagements.

- Est-ce que cela pourrait être un projet systématique ? Si non, pour quelle raison ?

Si toutes les conditions sont réunies pour l'aménagement ou la réfection d'un toit plat, l'étude de la végétalisation de celui-ci sera systématiquement effectuée; aucune contre-indication ne s'y oppose.

- La Municipalité peut-elle émettre des recommandations, voire inciter les propriétaires à opter pour la végétalisation de toits plats; pour autant que cela soit possible lors de nouvelles constructions ou de rénovations ?

Lors de demandes de permis de construire, la Municipalité peut aujourd'hui déjà demander à un propriétaire de végétaliser un toit plat si cela contribue à la rétention des eaux de pluie. De manière plus générale, les règlements des plans de quartiers récents, comme les Entrepôts ou Malley-Gare, imposent la végétalisation des toitures plates, pour les motifs évoqués plus haut. Ce point sera également repris lors de la révision du règlement général des constructions (PGA) qui fera suite au plan directeur intercommunal, en cours d'élaboration.

D'autre part, la Ville de Lausanne a édité, en 2014, un guide de recommandation, intitulé "Pourquoi et comment accueillir la nature sur son toit", sur les toitures végétalisées qui a servi pour répondre à la présente interpellation. La Municipalité propose de s'approcher des services de la capitale pour connaître dans quelle mesure une collaboration serait possible pour une diffusion de la brochure.

---

Par la présente, la Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard pour les Verts de Renens "Végétalisation des toits de la ville; des projets?".

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

Le Secrétaire municipal:

Jean-François CLEMENT (L.S.)

Michel VEYRE